

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Direction finances et marchés publics

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2023**

Réf :

RAPPORT DE PRÉSENTATION

OBJET : 1.1 Vote du budget primitif de la commune - année 2023

1°) LES FONDAMENTAUX DU BUDGET 2023 DANS UN CONTEXTE DE CRISE ENERGETIQUE :

L'année 2022 qui a vu la sortie de la crise sanitaire mondiale, mais aussi l'installation du conflit ukrainien à nos portes, a malheureusement créé les conditions d'une crise énergétique majeure sur le sol européen, favorisant l'importation d'une inflation massive susceptible de déstabiliser une croissance a priori solide puisque renforcée par des politiques budgétaires accommodantes lors de la crise sanitaire. Une sollicitation très forte des chaînes d'approvisionnement après la crise sanitaire, et notamment de la Chine et une inflation importée due aux achats de gaz et de pétrole ont porté les indices des prix à la consommation (IPC) à des niveaux plus vus depuis plus de 20 ans. L'inflation en France, après un pic à 6,2% a terminé l'année 2022 sur une inflation moyenne de 5,2% ; les conjoncturistes prévoient une poussée de l'inflation à 7% voire plus sur le S1 2023, conséquence à la fois de la fin des remises de carburant, de l'augmentation des tarifs réglementés du gaz et ensuite de l'électricité mais aussi de l'inflation qui est train de toucher les produits alimentaires avec un risque d'inflation de second tour (spirale augmentation prix-salaires renforçant in fine la pression inflationniste). Quant à la croissance en France, viser les 1% prévu à la loi de finances 2023 relève toutefois d'un pari difficile à tenir après +2.6% en 2022 et même si les premières publications économiques de 2023 montrent que l'économie française plie face aux aléas – inflation soutenue, avec une explosion des prix de l'énergie, tensions sur les approvisionnements post-Covid- mais ne rompt pas.

Dans ce concert de mauvaises nouvelles, la BCE a adopté une politique monétaire extrêmement restrictive, cherchant à juguler une inflation galopante, ce qui a pour effet de renchérir les charges financières supportées par les agents économiques.

Ce budget proposé en 2023 se veut une réponse solide à l'ensemble de ces contraintes et difficultés en direction de la population, majorant de facto les dépenses de fonctionnement dédiées aux dépenses dites incompressibles (fluides, achats de denrées alimentaires, contrats de maintenance...), multipliées par 3 avant dispositif d'aide pour la seule dépense d'électricité et près du doublement pour l'ensemble des dépenses d'achats énergie et chauffage urbain.

Par ailleurs, des actions portées par les élus locaux ont permis d'intégrer dans la LFI2023, des dispositifs de soutien aux collectivités locales (amortisseur électricité, filet de sécurité) pour atténuer pour partie l'impact des hausses des tarifs énergétiques qui demeurent néanmoins à des niveaux plus qu'importants au vu des dépenses historiques de même nature.

Une autre partie du chemin a pu être atteint du fait de la revalorisation des bases fiscales de +7,1%. Le maintien de cette indexation réglementaire permet à la commune de disposer de recettes supplémentaires mais pèsent en partie sur les ménages.

Enfin, l'équilibre budgétaire est trouvé par des mesures de réduction de dépenses prises par la Municipalité à hauteur de 400k€ sur le budget 2023 (500k€ sur une année impactée en totalité par la hausse du coût des fluides). Cf. ci-après.

La réforme de la fiscalité locale entamée à la LFI 2020 (art.16) avec la suppression de la TH et la disparition d'une frange des impôts de production (CFE et le foncier bâti industriels (LFI 2021) notamment) ont fragilisé les collectivités locales au moment de construire ce budget 2023 dans cet environnement hostile.

Il n'en demeure pas moins qu'un risque de récession reste possible en 2023 qui pourrait amputer cette année 2023 mais plutôt vraisemblablement en 2024 partiellement une partie des bases fiscales communales économiques (cessation d'activité suite à dépôts de bilan).

A noter que la municipalité a anticipé dès 2022 un relèvement de ses ressources pour 2023 en revisitant notamment des impôts indirects comme la taxe de séjour ou la taxe locale de publicité extérieure afin de les caler sur les tarifs des villes voisines, en prenant soin d'élargir le bouclier permettant de protéger le commerce de proximité pour cette dernière.

C'est donc dans ce contexte complexe et contraint que la ville de Chevilly-Larue a dû élaborer son budget primitif 2023.

Les grands agrégats du budget primitif 2023 :

1/ dans sa forme règlementaire M14 :

(en €)	bp2023	(en €)	bp2023
TOTAL Dépenses de fonctionnement	44 578 751	TOTAL Recettes de fonctionnement	44 578 751
TOTAL Dépenses d'investissement	10 197 320	TOTAL Recettes d'investissement	10 197 320
TOTAL GENERAL	54 776 071	TOTAL GENERAL	54 776 071

2/ après retraitement de la péréquation

(en €)	bp2023	(en €)	bp2023
TOTAL Dépenses de fonctionnement	41 957 655	TOTAL Recettes de fonctionnement	41 957 655
TOTAL Dépenses d'investissement	10 197 320	TOTAL Recettes d'investissement	10 197 320
TOTAL GENERAL	52 154 975	TOTAL GENERAL	52 154 975

Ce budget primitif 2023 porte les stigmates de la crise énergétique et de l'inflation qui frappe ses dépenses de fonctionnement et notamment les dépenses à caractère général (chap011), impact de +23% par rapport au ca2022, entraînant de facto une contraction de l'épargne brute de -40% après effet de l'amortisseur « électricité » évoqué ci-dessus.

La municipalité s'est alors employée à rechercher des pistes d'économie d'environ 400k€ en fonctionnement de façon à effacer une partie de la chute et retrouver un niveau d'autofinancement prévisionnel proche de son homologue du bp2022 (3 700k€ a minima) ; et comte-tenu du fait que le 2^{ème} dispositif de soutien (filet de sécurité) ne viendra abonder le budget de la commune que sur l'année suivante 2024 au vu des chiffres du compte de gestion 2023.

Une fois ces prévisions d'économies déterminées (vu infra), la contraction de l'épargne brute se limite alors à -33,84%.

Dans ce contexte difficile, la culture de gestion aujourd'hui avérée permet à la commune de délivrer des ressources propres en quantité suffisante, nécessaires au maintien des services en place et à l'accompagnement et au développement de projets futurs inscrits au plan pluriannuel d'investissement, tout en préservant une offre de service de qualité.

Pour la suite de la présentation, il sera fait état de comparatifs « de cae à bp », ce qui signifie que les comparaisons des prévisions du budget primitif 2023 (bp) se feront par rapport aux chiffres des données du compte administratif estimé 2022 (cae).

Un travail de réalisme de la prévision de la dépense au chapitre 011 (chap011-dépenses à caractère général) dans ce contexte particulier de crise a consisté cette année 2023, à catégoriser les dépenses incompressibles dont celles exposées à l'inflation et les dépenses compressibles et à ajuster le plus finement possible ces inscriptions de prévisions de dépenses susceptibles de connaître des hausses significatives (fluides, denrées, contrats de maintenance ...); au final, ces inscriptions progressent de +22,8% à 8 413k€ (de ca à bp).

Tous les leviers sont mobilisés, y compris celui de la maîtrise de l'endettement puisqu'on rappelle que la commune a poursuivi jusqu'au 31 décembre 2022, une politique de désendettement soutenue et bienvenue dans un contexte de politique monétaire revue à la hausse par la BCE. Pour rappel, sur la base de l'encours de dette au 1^{er} janvier 2023 qui s'établit à 22 635k€, le ratio de désendettement ressort à 6,06 années d'épargne brute pour ce qui est de ce projet de budget primitif 2023.

Dans sa globalité, le budget primitif 2023 est en petite progression pour sa partie recettes réelles de fonctionnement - RRF de +0,14% à 44 416k€ (de cae à bp). Cette consolidation est à mettre au crédit d'une remontée des produits des services post-Covid (+9,09% à 2 691k€) et surtout d'une revalorisation des valeurs locatives sur lesquelles est assis le foncier bâti (+7,1% pour les composantes habitation et industriel) délivrant un surplus de recettes fiscale de près de +700k€. A noter que la base de comparaison (*comprendre le compte administratif estimé 2022 (cae) a de son côté intégré quelques recettes « exceptionnelles » qui ont porté les RRF à un niveau élevé*).

Quant à sa partie dépenses réelles de fonctionnement - DRF, elle s'inscrit en hausse de +5,35% de cae à bp à 38 060k€, nette de la péréquation 2023.

Outre l'augmentation des dépenses à caractère général – chap011 (+23%) pointée ci-dessus pour les raisons que l'on sait, les autres DRF, charges de personnel, autres charges de gestion courante, charges financières et charges exceptionnelles évoluent respectivement de +1,81% à 24 749k€, -4,01% à 3 982k€, +19,82% à 888k€ et -62,05% à 29k€.

La maîtrise des dépenses DRF passe également par une anticipation réaliste de l'évolution de la péréquation horizontale attendue à 2 621k€ pour 2023. Si le FNGIR ne devrait pas connaître d'évolution à 1 037k€, le FPIC et le FSRIF devraient rester contenus à des niveaux respectivement de 1 148k€ et 436k€ donc proches de ceux de 2022.

Il est rappelé le lien qui existe entre les contributions FPIC et FSRIF. La contribution FPIC 2023 de l'ensemble intercommunal (EPT+villes) majorée de la contribution FSRIF 2022 des communes membres ne doit pas dépasser 14% des recettes territorialisées.

Le programme d'équipement s'établit à 7 483k€ proche de celui relevé sur le compte administratif estimé 2022 (7 992k€) en contraction de 6,37%; remboursement de la dette inclus, les dépenses réelles d'investissement ressortent à 10 036k€ (-5,15%).

Ces dépenses d'investissement sont financées pour près de 70,41% par des ressources propres (autofinancement, subventions d'investissement, cession d'actifs et dotations diverses) et pour le solde par recours à l'emprunt 29,59%.

A propos du budget des dépenses de personnel, l'exécution au compte administratif 2022 estimé est ressorti à 24 309k€.

L'inscription budgétaire au bp2023 s'établit à 24 749k€, soit +1,8% par rapport au ca2022, (+440k€), occasionné par les augmentations statutaires, notamment les évolutions de carrière comme le reclassement des agents des catégories B et C (promotions, avancements de grade et d'échelon); par ailleurs, l'augmentation du point d'indice de la FPT de 3.5% sur l'ensemble du personnel, initié en juillet 2022 sur 6 mois sera supportée en année pleine en 2023.

Parmi les points susceptibles de renchérir les dépenses de personnel figurent l'effet année pleine du recrutement du chef de la Police Municipale et 2 recrutements d'ASVP, l'augmentation significative des remboursements de transport (pass navigo, forfait mobilité) ainsi que les prestations d'actions sociales ; également les révisions de prix sur les cotisations d'assurance liées aux risques statutaires (accidents du travail et maladies professionnelles longues durées), et enfin la prise en charge des expertises médicales de plus en plus nombreuses, des campagnes de dépistage contre le cancer, pour la vaccination et des dépenses pour les risques psychosociaux.

Ce renchérissement a fait l'objet d'un abattement de 83k€ qui sont les économies susceptibles d'être réalisées en cours d'année sur le budget de personnel (recrutements retardés du fait des difficultés actuelles de recrutement, ajustement des heures supplémentaires en cours d'année, réduction des initiatives (cf. infra)....)

Les subventions qui seront versées aux associations courant 2023, pour celles qui sont conventionnées ont fait l'objet d'ajustements au regard de leurs fondamentaux (niveau des disponibilités, montant des capitaux propres...). Le montant ajusté ressort à 1 550k€ pour l'ensemble des associations, mises à disposition comprises.

La dotation au théâtre (EPIC) reste inchangée à 916k€ (nc les mises à disposition de personnel pour 151k€ et celle du local pour 190k€) pour le fonctionnement.

La dépense globale mises à disposition incluses s'établit à 2 807k€.

A noter que les subventions versées à la CDE et au CCAS sont respectivement reconduite à hauteur de 75k€ et réduite à hauteur de 150k€. (cf. ci-après)

2°) LES PROJETS EN FONCTIONNEMENT :

Les chapitres (chap) 011, 65 et 67 pour les dépenses, 70, 74 et 75 pour les recettes sont déclinés ci-après au travers des périmètres suivants.

La revue ci-dessous est déclinée en deux parties, services opérationnels puis services supports, dans l'ordre alphabétique, avec la répartition des différents postes de dépenses, et le financement associé.

Il s'agit de l'ensemble des projets proposés par les élus avec l'assistance des services municipaux qui structurent la vie et le coût des services publics locaux.

Les comparatifs N/N-1 sont réalisés sur la base du bp/cae (*cae : compte administratif 2020 estimé non pointé*).

Le budget primitif de fonctionnement 2023 (recettes d'ordre incluses) s'établit à 44 579k€ dont 44 417k€ de recettes réelles.

a/ Les services opérationnels :

ACTION SOCIALE (action sociale, logement, retraités, santé, handicap) :

Le budget de fonctionnement 2023 (hors masse salariale) s'établit à 264k€ en baisse de -24,45% (bp/cae). Cette baisse sur le chap65 s'explique par la réduction temporaire de la subvention au CCAS (-100k€), celle-ci étant ramenée à 150k€. En effet, la subvention supplémentaire versée les années précédentes pour faire face à la période COVID n'a pas été totalement utilisée et permettra donc au CCAS de poursuivre en 2023 ses actions tout en faisant face à la situation sociale dégradée, l'autre composante (chap011) s'inscrivant elle en hausse de +7,29% à 106,7k€. Si la situation le nécessitait un réajustement pourra être fait en cours d'année.

Le service maintient son soutien en faveur des publics fragilisés (aides à domicile, service intercommunal de soins infirmier, foyer Gabriel Chauvet, maintenance des défibrillateurs, cours de langue française, sorties des familles, hospitalisation d'office ...), avec un effort tout particulier sur le foyer Gabriel Chauvet (+20%), sur la maintenance des défibrillateurs (+63,25%) et sur le SAMI (+5,20%) ; les contributions pour l'habitat (chap65) – Solhia et FSH - sont maintenues à l'identique (7,3k€).

Les recettes attendues s'élèvent à 413k€, soit une hausse de +1,18% (bp/cae), légère progression répartie sur l'ensemble des composantes.

CONSERVATOIRE :

- Arts plastiques :

Stable à 27k€ (hors masse salariale), ce budget de fonctionnement regroupe 6 actions structurantes (expositions autour de la sauvegarde de nos écosystèmes, de travaux des élèves, de la rentrée, des ateliers (pratiques artistiques avec des artistes invités), des ateliers d'art numérique et de sorties d'atelier) ; les dépenses de structure indispensables au bon fonctionnement des arts plastiques sont maintenues à l'identique (31% en structure à 8,3k€).

Le financement attendu en hausse à +21,11% (bp/cae), soit 18,7k€ versus 15,4k€ concernant les droits d'inscription.

- Conservatoire de musique et danse :

Le budget s'élève à 38k€ (stable, hors masse salariale). La palette d'actions (atelier jazz, fête de la musique, concerts classiques hors les murs, innovations musicales et musiques actuelles) est proposée avec un effort sur l'atelier jazz et une inscription spécifique (2k€) pour la fête de la musique. Les dépenses de structure viennent en appui à hauteur de 15,6k€ (+11,57%).

Le financement attendu est stable à 86,8k€ (-2,93%, bp/cae), il concerne principalement les droits d'inscription.

DEMOCRATIE LOCALE :

Le budget alloué ressort à 11,9k€ (+29,06% bp/cae - hors masse salariale), articulé autour des actions suivantes (activités des comités de quartier, concertations et implications citoyennes, balades citoyennes, permanence des élus, journée internationale du droit des femmes, accueil des nouveaux chevillais, fête communale),

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INTERCO :

Avec un montant de 123,2k€ (+5,21% bp/cae – hors masse salariale), le budget reprend les activités structurantes (brocante, marché campagnard, liens commerçants et redynamisation économique, marché forain) avec un effort appuyé en faveur de la redynamisation économique (4,3k€ vs 1,3k€) et du marché forain (+3,84%).

A noter une consolidation de la partie recettes, avec une inscription attendue à 84,8k€ portée par les locations des commerces du cœur de ville auquel il convient de rajouter les revenus du marché forain (droits de voirie pour 25,4k€).

ENSEIGNEMENT :

En progression de + 12,25% à 634,1k€, le budget de l'enseignement (hors masse salariale) retrouve sa « vitesse de croisière » avec notamment un retour appuyé des classes d'environnement (+33,5%), des activités d'été (10k€ versus 4,8k€), les autres composantes étant reconduites dans le prolongement du ca2022 (service périscolaire et extrascolaire, séjour hiver et été, rentrée scolaire et hygiène des locaux). La subvention à la CDE est reconduite à l'identique (74,6k€) et les frais de scolarité (1,5k€) ajustés sur l'exécution 2022 que la commune sera susceptible de régler.

Les recettes sont stabilisées à 819,9k€ (-1,47% bp/cae), avec des composantes quasi-identiques entre les participations des familles (408,4k€, +0,49% bp/cae) et les subventions reçues de la CAF (411,5k€, -3.35% bp/cae).

ETAT CIVIL – ELECTIONS :

Le budget, à 10k€ (hors masse salariale), propose une inscription supplémentaire pour le funéraire par rapport au ca2022 (1,7k€). Les affaires générales et la documentation constituent sinon l'essentiel du bp2023 (7,2k€ stable).

Le financement est adossé aux ventes de concession (19,6k€) ainsi qu'aux subventions reçues au titre du recensement (3,5k€), la dotation pour les titres sécurisés reçue en 2022 n'étant pas récurrente.

MEDIATHEQUE :

Le budget 2023 est stable (129,4k€, +0,30% bp/cae – hors masse salariale) ; un travail de reformatage des actions en transversal a conduit l'équipe à re-ventiler les inscriptions sous ce nouveau prisme, l'enveloppe globale étant maintenue à l'identique.

Les actions (valorisation des collections, actions éducatives et parentales, médiation numérique et inclusion sociale, ville du comte et Grand Dire) sont autant d'actions déclinées dorénavant transversalement et non plus part type de public.

Les dépenses de structure viennent en support pour 23,9k€ (principalement dépenses d'alimentation, fournitures de petit équipement ou encore frais de reliures et autres cotisations).

Des recettes marginales viennent participer au financement pour 1k€, (participation des usagers à la braderie, à des sommes versées pour des documents non restitués).

POLICE – TRANQUILITE PUBLIQUE :

En progression de +4,90% à 45,6k€ (hors masse salariale), Il s'agit d'un budget d'équipement pour l'essentiel (36,8k€) ; figurent notamment des équipements de protection (gilets, dotation vestimentaire).

Pour sa composante tranquillité publique, le médiateur des conflits est reconduit (6,9k€, +12,15% bp/cae).

PETITE ENFANCE :

Le budget dépenses ressort à 126,9k€ (-6,23%, bp/cae – hors masse salariale). A noter que 9,8k€ de dépenses suite à l'incendie de la crèche Gaston Variot ne sont pas réinscrites ; pour le reste, les différentes structures (crèche familiale, crèche collective maison bleue, crèche Gaston Variot, les Petites Colombes) et la coordination prévoient de reconduire avec des ajustements à la hausse ou la baisse selon les cas, les charges de fonctionnement- (à la

hausse pour la crèche familiale, le RAM et les Petites colombes, à la baisse pour la crèche maison bleue, et la crèche Gaston Variot) et un maintien à l'identique de la coordination PEL. A noter que le budget du RAM prévoit une allocation différentielle à hauteur de 32k€ pour 28,8k€ exécutée au ca2022.

Le financement est procuré par des participations des familles revues à la hausse (346k€, +0,9% bp/cae) et différentes subventions Caf (1 385,2k€, +5,01% bp/cae) portant la progression à +4,16% à 1 732,1k€, financement stable et pérenne.

POLITIQUES PREVENTIVES :

Périmètre stable (30,5k€, -0,39% bp/cae hors masse salariale), il englobe les actions relatives au soutien à la parentalité, les permanences pour les violences conjugales et intrafamiliales, les actions préventives contre les discriminations et les actions préventives en direction des enfants et des jeunes issues des périmètres enfance et action sociale.

Figure également sur ce périmètre la ludothèque.

Financement attendu pour 28,5k€ (convention territoriale globale CAF principalement)

RELATIONS INTERNATIONALES :

Le budget 2023 alloué aux relations internationales s'établit à 93k€ (hors masse salariale) ; des échanges de collégiens avec Martorell et Hochdorf sont prévus ainsi que 2 missions techniques à Dieuk et un soutien au programme de lutte contre la malnutrition dans les écoles maternelles de Yen Bai ; cette dernière action et d'autres (garage agricole et projets extra-scolaires) feront par ailleurs l'objet de versement de subventions à hauteur de 30,5k€ (identique à l'exercice passé).

La participation des familles aux déplacements de collégiens est attendue à hauteur de 5,4k€.

RESTAURATION :

Extrêmement sensible aux effets de l'inflation, ce budget 2023 progresse de +13,23% à 1 288,1k€ (hors masse salariale), tiré notamment par le renchérissement des denrées alimentaires (+20,88%) ; outre ces denrées, figurent des postes de dépenses suivantes nécessaires au bon fonctionnement du service, la maintenance des hottes et équipements de cuisine, les produits jetables, d'hygiène et d'entretien, les locations de véhicules, les analyses bactériologiques et emploi d'une diététicienne...

Les recettes tirées de la restauration scolaire sont attendues à 572,6k€, stables par rapport à 2022 mais en progression de +11,29% par rapport à 2021.

SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE :

Le budget 2023 du service ressort à 161,8k€, (hors masse salariale) stable sur l'ensemble de ces composantes y compris sur les aides aux projets réinscrites à hauteur de 15k€.

S'adressant aux publics collégiens, lycéens et jeunes adultes, les actions principales sont : les séjours collégiens et lycéens, les ateliers cirque, l'atelier hip hop, les espaces collégiens, lycéens, et le pôle réussite jeunesse, les chantiers jeunes ainsi que des animations hors les murs.

Le financement est attendu à 102,4k€.

SPORTS :

Budget en augmentation (+1,15% à 110k€ (bp/cae hors masse salariale), ce budget, outre l'entretien des équipements sportifs municipaux, dont la piscine municipale, prévoit de poursuivre l'analyse de la pratique sportive sur la commune et de mettre en œuvre de nouvelles initiatives autour des jeux olympiques de 2024 (exemple du triathlon).

La part de l'entretien et maintenance demeure majoritaire (2/3 du budget de fonctionnement)

Le financement (166,6k€) reste tiré par les objectifs des entrées piscine qui devraient évoluer autour de 116,7k€, 70% en structure.

TRANSITION ECOLOGIQUE :

Ressortant à 24,9k€ +38,05% bp/cae hors masse salariale), ce budget flèche les actions : animations du relais-énergie, développer les actions d'économie circulaire, aide communale en faveur du développement durable (réinscription de 8k€), mise en œuvre du programme national « Abeille sentinelle de l'environnement » et encourager les pratiques de mobilités douces.

Une inscription en recettes de 2k€ au titre d'une aide SIPPEREC est maintenue pour l'animation du relais-énergie.

URBANISME (Aménagement urbain) :

Le budget 2023 représente 58k€, à comparer aux 46k€ exécutés au ca2022, soit une augmentation de +25,86%, bp/cae ; la gestion locative (+12,43%) et les charges de copropriété (+9,19%) tirent la prévision à la hausse, les dépenses relatives au foncier (frais de notaire, frais de géomètre, frais d'hypothèques, diagnostic assainissement) connaissant également une progression à 4,7k€ versus 0,7k€, nécessitées par des acquisitions foncières présentes ou futures. Une contribution au syndicat d'action foncière (SAF) est également prévue (1k€).

Les recettes (28,5k€) sont issues de la location des immeubles (redevances Orange, relais poste).

b/ Services supports :

ARCHIVES – DOCUMENTATION :

Ce budget dédié est inscrit pour 32k€ (hors masse salariale, +5,18% bp/cae) ; affecté aux archives de la ville (rangement et traitement) et la documentation (élus et administration), il devrait permettre à la ville de poursuivre ses efforts entamés en 2022 pour une réorganisation des archives.

COMMUNICATION :

Le budget 2023 est stable à 337,3k€ (+0,44% bp/cae, hors masse salariale) ; ce budget d'un service support qui accompagne chaque service opérationnel dans la mise en œuvre de ses actions se veut transversal et pilote plus directement des actions comme le journal municipal, 46% en structure. L'accompagnement est prévu sur une trentaine d'actions sur 2023 comme sur les exercices passés. Parmi les actions nouvelles la refonte du magazine municipal est inscrite à ce budget ainsi qu'une action dédiée à la police municipale.

Les supports gérés sont susceptibles de générer des recettes publicitaires (41,4k€ attendues pour 2023 en baisse de -19,57% bp/cae), l'année 2022 ayant été une année de « rattrapage » partiel en matière de recettes.

DST :

Comme toujours, le budget de la Direction des services techniques représente une part majeure du budget (45,58% en structure du chap011) en 2023, soit 3 834,2k€ +46,26% bp-cae), mais plus encore cette année 2023 compte-tenu de l'explosion des dépenses d'électricité et de chauffage urbain (+113,03% bp/cae pour l'électricité, +488,24% bp/cae pour le gaz, +32,92 bp/cae pour la géothermie...).

Ce budget regroupe plusieurs secteurs : l'environnement et la voirie (473,2k€, soit 12,34% en structure), la logistique (490,7k€, soit 12,80% idem) et le patrimoine bâti (2 870,2k€, soit 74,86% idem), soit les 3/4 du budget : jamais le poids de la composante patrimoine n'avait été aussi élevé.

Le patrimoine bâti représente le principal budget de la DST, il repose majoritairement sur les fluides (2 506,6k€) et les contrats de maintenance et d'entretien du patrimoine communal (363,5k€). Concernant l'environnement et la voirie, ce budget comprend les prestations et les fournitures nécessaires à l'entretien des espaces verts (151,2k€) et de la voirie (321,9k€). Le budget logistique (490,7k€), quand à lui, comprend les fournitures nécessaires aux travaux réalisés en régie (quincaillerie, maçonnerie, peinture et brosse, électricité, plomberie, serrurerie et menuiserie) et les vêtements de travail des agents, ainsi que le matériel nécessaire au fonctionnement du garage, et enfin l'ensemble des fournitures de bureau et matériel nécessaire au fonctionnement des services municipaux.

Les recettes inscrites à hauteur de 33k€ sont attendues pour la location des jardins familiaux, la location du site SEGEX et la refacturation des feux tricolores.

FINANCES :

S'agissant de ce budget, il ressort à 183,6k€ (-9,05% bp/cae hors masse salariale) ; fédérant l'ensemble des dépenses transversales non affectées (affranchissement, télécommunication, frais de mission, cotisations diverses, fiscalité patrimoniale...), ce budget s'inscrit en baisse, les principales composantes que sont les télécommunications et l'affranchissement étant correctement maîtrisées.

A ces dépenses du chap011, il convient d'ajouter les autres dépenses de gestion courante concernant pour l'essentiel les subventions aux associations et au Théâtre (Epic). Elles ressortent à 2 841,4k€ (refranchissements des mises à disposition de personnel et des locaux inclus), complétant l'effort de la ville en direction des associations qui font vivre la vie locale autres que le CCAS et la Caisse des écoles qui dépendent eux des secteurs action sociale et enseignement enfance vus précédemment. Après une analyse de la situation des trésoreries disponibles de chaque association au regard de leur charges d'exploitation et dans un dialogue étroit avec chacune d'elle, l'enveloppe globale de subventions a pu être réduite pour 2023 de 150K€ sans altération de l'activité de chacune d'elle.

D'autres dépenses de gestion courante viennent compléter les inscriptions : contingent incendie (423k€), admission en non-valeur, créances éteintes figurent également sur ce secteur (30k€)

Une prévision FCCT (Grand Orly Seine Bièvre) est inscrite pour 250k€.

Une prévision pour le versement d'une subvention exceptionnelle suite au séisme en Turquie décidé au dernier conseil municipal du 16 février est inscrite pour 6k€.

Côté recettes, les impôts et taxes constituent la première recette en terme d'importance (84,74% des recettes réelles de fonctionnement) ; notifiée le 14 février 2023 à

20 084,7k€, l'attribution de compensation métropolitaine (ACM) qui reprend la fiscalité entreprises et la CPS (composante part salaire) représente en structure 45,22% des RRF ; la fiscalité ménages et économique – *on parle ici uniquement de la taxe foncière et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires* - (15 843,3k€) ressort à 35,67% des RRF – pas de nouvelle pression fiscale en 2023 (0%, commune) hors l'effet revalorisation des bases de +7,1% décidée en LFI2023 (Parlement), les bases nettes de foncier bâti étant attendues en hausse de +4,62% compte-tenu du fait que 50% de ces bases sont des bases des locaux professionnels (33,7m€ de bases nettes associées) qui ne bénéficient pas de la revalorisation forfaitaire (seuls l'habitation et l'industriel en bénéficient, 26,7m€ de bases nettes associées) et de l'accroissement physique des bases de foncier bâti attendu à 420,8k€. Les bases nettes de taxe d'habitation sur les résidences secondaires progressent elles aussi de +7,1% à 2 605,2k€.

La fiscalité indirecte [(taxe sur les pylônes (78,7k€), taxe sur l'électricité (363,6k€), taxe additionnelle sur les droits de mutation (670k€), la taxe locale sur la publicité extérieure (353,5k€), la taxe de séjour (170k€) et les droits de voirie (50k€)] profite des revalorisations mise en œuvre en 2022 pour compléter utilement le dispositif dans cette période d'inflation des coûts.

La péréquation horizontale attendue (2 621k€ décomposé comme suit 1/FSRIF pour 435,8k€, 2/FPIC pour 1 147,8k€, 3/FNGIR pour 1 037k€) va ponctionner 16,54% du produit fiscal attendu des impôts directs 2023.

Côté dotations et compensations de l'Etat (7,93% des RRF), les projections attendues en matière de péréquation verticales montrent qu'exceptionnellement, la ville devrait percevoir une DGF forfaitaire « symbolique » estimée à 47,8k€ (c'est exceptionnel et propre à 2023 car il n'y a pas d'écêtement en 2023, l'Etat prenant à sa charge le financement des progressions de DSU/DSR). Attention, cet effet d'aubaine qui reste marginal ne devrait plus exister en 2024. Pour rappel, la commune a arrêté de percevoir une DGF forfaitaire depuis 2019, conséquence de sa participation au redressement des finances publiques entre 2013 et 2020.

Figure aussi pour 1 040,8k€, la compensation pour le foncier bâti dans sa partie industrielle.

La DSU devrait s'établir à 183,1k€ pour 2023 versus 170,4k€ au ca2022, basée on le rappelle sur des critères de charges (et notamment le revenu moyen imposable par habitant).

Le bouclage du financement du fonctionnement est réalisé par les produits des services (*incluant participations des familles mais aussi refabrications diverses*) (2 690,8k€) qui représentent en structure 6,06% des RRF et les autres produits de gestion, les atténuations de charges qui assurent 1,27% des RRF (562,2k€).

INFORMATIQUE :

En progression à 345k€ (+4,20% bp/cae hors masse salariale), ce budget est structuré majoritairement autour de 3 actions majeures (maintenance des logiciels métiers, maintenance téléphonie et location parc copieurs, soit 82% en structure). A noter que si la maintenance des logiciels métier et celle des logiciels d'infrastructure sont revues à la baisse (resp -3,64% et -14,84% bp/cae), la maintenance du parc informatique des écoles (+38,65%) et l'augmentation du nouveau parc des copieurs multifonctions (+49,68%) expliquent l'évolution globale de l'enveloppe.

PERSONNEL :

Les dépenses de fonctionnement de la direction des ressources humaines s'inscrivent en progression de +13,27% bp/cae à 168,2k€, hors masse salariale. Il s'agit de dépenses récurrentes, comprenant notamment la formation, les vêtements de travail, les frais d'annonce pour le recrutement, les frais de déplacement incluant le transport et les congés bonifiés, les indemnités des régisseurs, la campagne de vaccination contre la grippe, une prise en charge pour les risques psychosociaux, la maintenance de l'outil d'archivage, les cotisations diverses et la documentation.

RELATIONS PUBLIQUES :

Autre service support, le budget de fonctionnement des relations publiques ressort à 345,9k€, +3,78% bp/cae hors masse salariale ; figure à ce budget, l'ensemble des initiatives prévues au calendrier 2023. Il est à noter que dans le cadre de la nécessité de contenir le budget de fonctionnement pour faire face à la hausse des fluides et l'inflation des coûts, des initiatives ont été modifiées ou supprimées pour une économie totale de 67k€. Ces réductions sont annihilés dans l'agrégat du fait de la hausse exponentielle de certaines prestations (par exemple : vaisselle matériel cuisine et mobilier augmentation : + 12,5%, structures, tentes podium etc augmentation : + 7,5%).

Le financement est principalement assuré par la location de salles avec un objectif de 65k€ sachant que l'année 2022 a vu les locations de salle monter à 68,4k€.

SERVICE JURIDIQUE :

Le budget s'établit à 50,8k€ (stable). Il est principalement utilisé pour des prestations d'assistance juridique.

3°) LES PROJETS EN INVESTISSEMENT :

Le budget primitif d'investissement 2023 s'établit à 10 197,3k€ (dont 7 483,3k€ de dépenses réelles d'investissement).

a/ Dépenses d'équipement :

Les dépenses d'équipement ressortent à 7 483,3k€ (-6,37% bp/cae) et se déclinent comme suit :

- 1/ études et logiciels : 218,2k€
- 2/ subventions d'équipement versées : 314k€
- 3/ acquisition de mobilier et matériel : 446k€
- 4/ acquisitions foncières : 315k€
- 5/ travaux sur opérations pluriannuelles : 4 676,6k€.
- 6/ travaux sur opérations intra-annuelles : 1 113,5k€ dont travaux d'entretien et de maintenance du patrimoine : 577k€ (cf. liste catalogue travaux).
- 7/ travaux d'entretien et de maintenance de la voirie : 400k€ (cf. liste entretien voirie).

b/ Dépenses financières :

Il est prévu de rembourser en capital 2 472,2k€ conformément aux tableaux d'amortissement des emprunts en portefeuille et 80k€ au syndicat intercommunal des établissements du second degré (SIESCSD) pour le financement de la salle Joséphine Baker, soit un total de 2 552,2k€.

c/ Recettes d'équipement et recettes financières :

- 1/ autofinancement prévisionnel dégagé : 3 735,9k€
- 2/ autres ressources propres : 1 261,4k€ (dont FCTVA et taxe d'aménagement), subventions et dotations pour 1 329,9k€, amendes de police pour 250k€.
- 3/ produits des cessions d'immobilisation : 489,1k€
- 4/ emprunt pour solde : 2 969k€

L'équilibre réel sur l'exercice 2023 se vérifie à partir de la relation suivante :

.ressources propres (7 066,4k€) > remboursement en capital (2 552,2k€)

Vu,
Le Directeur général des
services.